

N° 21/4.15

**BILAN DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET LOGEMENT DE TRANSITION 2011-2014
POLITIQUE DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET LOGEMENT DE TRANSITION**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Lors de l'acceptation par le Conseil communal du [préavis N° 23/5.11](#) sur la politique d'hébergement d'urgence et le logement de transition, il a été demandé à la Municipalité de faire un rapport après 2 années d'exercice des projets.

Ce programme prend place dans un contexte durable de crise du logement sur l'ensemble du Canton de Vaud, qui a pour conséquence de péjorer la situation des personnes confrontées à la précarité ; il devient effectivement très difficile pour quelqu'un qui a perdu un logement d'en retrouver un. Il comporte trois phases d'insertion :

- l'hébergement très précaire, comprenant l'hébergement d'urgence ;
- l'apprentissage au logement, comprenant le logement de transition ;
- le logement durable, comprenant les mesures proposées par l'Office du logement à savoir les logements subventionnés, l'AIL, ainsi que les logements marché libre.

En vue de son application, l'Armée du Salut a été mandatée pour ce qui concerne l'hébergement d'urgence et la Fondation Le Relais pour développer la partie touchant l'apprentissage au logement.

2 RAPPEL DES OBJECTIFS INSCRITS DANS LES CONVENTIONS

Un bref rappel des objectifs prédéfinis est nécessaire afin de les mettre en relation avec le bilan de la situation actuelle.

Pour l'hébergement d'urgence, l'objectif principal était de mettre à disposition un local pouvant servir de lieux d'accueil d'urgence sur le territoire de la Ville de Morges.

Concernant les logements de transition, les objectifs sont les suivants :

- Faciliter l'accès et le maintien au logement à des personnes en formation et/ou précarisées sur ce plan.
- Faire l'acquisition de compétences en matière d'habitat (autonomie dans les tâches ménagères et dans l'organisation du quotidien, notamment autour de l'alimentation, l'hygiène, l'utilisation adéquate des espaces communs, respect du voisinage et de ses colocataires, gestion des aspects administratifs, etc.).
- Optimiser les chances de réussite d'une formation et prévenir les situations d'échec par un encadrement socio-éducatif adapté et par de bonnes conditions de logement.
- Aider à une organisation de vie harmonieuse. Solidifier et favoriser les relations interpersonnelles et éviter le cloisonnement social.
- Viser le développement du réseau social de la personne en favorisant une meilleure gestion du temps libre, en facilitant l'accès à des activités sportives et culturelles et à la vie associative.

3 HÉBERGEMENT D'URGENCE – ARMÉE DU SALUT

Les groupes ciblés par cette mesure sont des personnes de passage ou des personnes se trouvant en situation de précarité soudaine. L'Armée du Salut peut également jouer le rôle de relais entre la personne accueillie et les services sociaux ou autres partenaires, afin de mettre en œuvre le concept logement précité.

Des règles, permettant de délimiter les modalités de l'accueil d'urgence, ont été mises en place par le biais d'une convention contractée entre la Ville de Morges et la Fondation Armée du Salut.

Le coût pour la Ville de Morges s'élève à CHF 18'000.00 par année. Ce montant comprend l'accueil, le petit-déjeuner, le nettoyage, le fonctionnement d'une permanence dotée d'un numéro d'appel, ainsi que les produits nécessaires au maintien de l'hygiène corporelle des locataires. Enfin, il est demandé aux utilisateurs une participation symbolique de CHF 5.00 par jour.

L'appartement mis à disposition par l'Armée du Salut comprend deux chambres et ne peut, sauf exception, accueillir plus de deux personnes à la fois. Une douche, des w.-c., ainsi qu'une cuisine à partager entre les deux locataires sont également mis à disposition

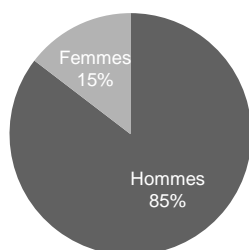
L'accès aux chambres est autorisé à partir de 20 h, les personnes s'adressant directement à l'accueil durant les heures d'ouverture.

3.1 Bilan et statistiques

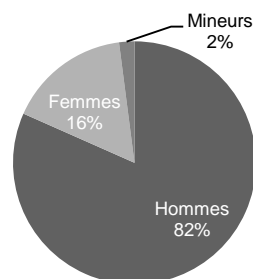
Depuis la mise en place du dispositif, on constate une augmentation du nombre de nuitées par personnes hébergées, ce qui, sur 2014, a généré une baisse de personnes touchées par la mesure. Ainsi, en 2014, les deux chambres ont été occupées durant 551 nuités par 77 personnes, alors que, en 2013, elles l'ont été par 89 personnes durant 226 nuités.

Par ailleurs, la structure est majoritairement utilisée par des hommes :

Hébergement 2013



Hébergement 2014



4 LOGEMENT DE TRANSITION – FONDATION LE RELAIS

Le projet a débuté fin 2011. Comme pour l'Armée du Salut, une convention lie la Ville et le Relais. Le coût annuel de la mesure est de CHF 55'784.00 pour la Ville, le canton participant aussi financièrement paritairement et les bénéficiaires payant le loyer.

4.1 Bilan et statistiques

Depuis l'entrée en vigueur du logement de transition à Morges, 28 adultes et 30 enfants ont bénéficié de ce programme, alors que 8 sorties ont été enregistrées.

Tableau 1 : Situations suivies depuis 2011

1 situation = 1 ménage

	2011	2012	2013	31.08.2014
Entrées	1	10	13	4
Sorties	0	3	2	3

La composition des ménages suivis se présente ainsi :

- 10 familles monoparentales pour un total de 16 enfants, dont 2 bébés nés en 2013
- 6 familles pour un total de 14 enfants
- 1 couple
- 1 jeune en formation
- 3 célibataires

4.2 Insertion professionnelle et sociale

Un des objectifs de ce programme consiste à favoriser l'insertion professionnelle et sociale de la population concernée par le biais d'une stabilisation du logement, le but final étant d'acquérir une indépendance financière, condition sine qua non à l'obtention d'un bail à son nom.

Les personnes suivies n'ont, en majorité, aucune qualification, seules 8 sont au bénéfice d'une formation qualifiante et 2 autres ont suivi une école. L'accompagnement socio-éducatif a permis à 11 d'entre elles de retrouver ou maintenir un emploi. Un jeune est soutenu dans sa formation et une des mères a également pu terminer sa formation.

Sur l'ensemble des ménages, 5 n'ont pas de dettes et ont pu obtenir un bail à leur nom, tout comme un ménage qui a pu obtenir un bail à son nom malgré une situation d'endettement. 10 ménages ont contracté des dettes pour un montant inférieur à CHF 10'000.00, pour les autres les engagements s'échelonnent entre CHF 20'000.00 et CHF 70'000.00. Pour tous, des arrangements de paiement ont été passés avec les créanciers les plus récents.

Pour les 3 familles en emploi dont le montant des dettes varie entre CHF 23'000.00 et CHF 70'000.00, la situation est particulièrement complexe. En effet, leur bas niveau de revenu salarial ne leur permet pas d'effectuer des remboursements et le fait d'avoir des dettes empêche l'obtention d'un bail à leur nom.

Dans toutes les situations rencontrées, la demande en logement est urgente et s'additionne à d'autres difficultés socio-économiques et psychosociales importantes, comme le manque de formation, un parcours professionnel chaotique, le niveau d'endettement, des compétences sociales lacunaires et des difficultés psychologiques.

5 CONCLUSIONS

L'hébergement d'urgence répond aux objectifs fixés en permettant à des personnes en situation de grande précarité de trouver un lit, une douche et un peu de chaleur les jours où les autres solutions de survie ne sont pas disponibles. Il s'agit à travers ce programme de faire de la prévention tertiaire, soit limiter les conséquences générées par la grande précarité. La Municipalité relève qu'en ce sens la ville de Morges assume sa part de responsabilité en soutenant ce projet pour un budget somme toute modeste.

Concernant le logement de transition, on observe un bilan positif en termes d'accessibilité au logement et de réinsertion. Les 2 jeunes en formation ont poursuivi leur cursus avec succès et un projet professionnel est actuellement mis en place pour 2 autres. Quant aux adultes, la moitié a retrouvé ou maintenu un emploi. Compte tenu, d'une part, des difficultés de la population accompagnée et, d'autre part, des exigences du monde du travail, nous ne pouvons que nous réjouir des résultats obtenus.

Toutefois, la question des transferts de baux de la Fondation du Relais aux noms des occupants reste délicate. Le niveau d'endettement, ainsi que le faible degré de qualification ne permettant d'occuper que des emplois faiblement rémunérés, ne donnent pas suffisamment de garanties aux gérances. Cette situation a donc pour conséquence un allongement du temps d'occupation des appartements de transition. Des discussions sont régulièrement en cours avec les gérances afin de favoriser ces transferts de baux, certains bénéficiaires n'ayant plus besoin d'un suivi socio-éducatif.

Même si des difficultés persistent, un bilan positif est tiré de la mise en œuvre de ce programme en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie, la stabilisation, ainsi que la réinsertion des personnes suivies.

La Municipalité relève également que la majorité des objectifs fixés au départ de ce programme sont largement atteints, alors que de nouvelles demandes sont à traiter et que, à ce jour, le budget prévu au démarrage du projet n'a pas été dépassé

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 mars 2015.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 1^{er} avril 2015.